

# PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*relative à la création d'une carte d'auto-stoppeur.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :*

## Article premier.

Il est institué une carte d'auto-stoppeur délivrée sur leur demande aux personnes qui souhaitent être prises en charge par le conducteur d'un véhicule automobile privé en circulation sur la voie publique.

## Art. 2.

La liste des catégories d'attributaires de la carte d'auto-stoppeur sera fixée par décret en Conseil d'Etat.

---

Voir les numéros :

Sénat : 267 et 316 (1974-1975).

### Art. 3.

La délivrance de la carte d'auto-stoppeur est soumise à un droit d'établissement et à une taxe annuelle de renouvellement dont les montants sont fixés par décret pris sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances.

Les personnes retraitées bénéficiaires de l'allocation vieillesse accordée par le Fonds national de solidarité, les étudiants et les scolaires ainsi que les handicapés physiques attributaires d'une pension d'invalidité civile ou militaire au taux minimal de 60 % ou bien appartenant aux catégories visées par l'article L. 310 (alinéas 2 et 3) du Code de la Sécurité sociale, sont dispensés du paiement de tout droit et taxe.

### Art. 4.

La responsabilité de l'administration ou des collectivités locales ne peut en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation de la carte d'auto-stoppeur.

### Art. 5.

Les conditions d'application de la présente loi seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 6 juin 1975.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

# ANNEXE I

## MODELE DE CARTE D'AUTO-STOPPEUR

15 centimètres.

Recto.

Département de

CARTE D'AUTO-STOPPEUR

n° .....

PHOTO

Nom :

Prénom :

Date et lieu  
de naissance :

Fait à le  
*Le Préfet,*

Domicile :

Signature :

Cette carte ne constitue pas une pièce officielle d'identité.

Verso.

## RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

La perte ou le vol de la présente carte doit être déclaré dans les quinze jours au commissariat de police ou à la gendarmerie de votre domicile.

10 centimètres.

## ANNEXE II

---

**MODELE DE MACARON A APPOSER  
SUR LES AUTOMOBILES**

